

Commission de Suivi de Site Établissement ANTARGAZ de Gimouille

Procès-verbal de la réunion du 22 mai 2024

Présidence :

M. Ludovic PIERRAT, Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, Président de séance, représentant Monsieur le Préfet

Étaient présents :

Collège « Administrations de l'État » :

M. Philippe MIÈGE, Service des Sécurités, Préfecture de la Nièvre

M. François DONNY, Adjoint au Chef de l'Unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne Franche-Comté

M. Éric BASTAROLI, Chef du service Loire Sécurité Risques, Direction Départementale des Territoires de la Nièvre

Mme Sylvie LE BOUAR, Cheffe du bureau Prévention des Risques, Direction Départementale des Territoires de la Nièvre

Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » :

Mme Martine GAUDIN, Conseillère départementale (canton de Nevers 3), en charge de l'attractivité

M. Pascal DESSAUNY, Vice-Président de Nevers Agglomération, chargé de l'économie locale, la gestion des parcs d'activités économiques, de l'artisanat et des commerces

M. Alain BOURCIER, Maire de Gimouille

M. Bernard-Louis ROY, Adjoint au Maire de Challuy

Collège « exploitants » :

M. Loris ANDOLINI, Ingénieur Hygiène Sécurité Environnement, société ANTARGAZ

M. Benjamin BRIARD, Ingénieur Hygiène Sécurité Environnement, société ANTARGAZ

Mme Lynda COTTET GAYDON, Responsable des opérations, société ANTARGAZ (en visioconférence)

Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement » :

M. Gilles CHARDONNERET, Président de l'association « Les Gémoliens du Pont-Carreau »

M. François LABALLERY, Secrétaire de l'association DECAVIPEC

Collège « personnes qualifiées » :

M. le Lieutenant LASTELLA, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre

Autres personnes présentes :

Mme Annaëlle JARNIER, chargée du Développement rural et de la Transition énergétique, Direction des Transitions, Conseil départemental de la Nièvre

M. Henri JEANNERAT, Chef de la Section Environnement – guichet unique ICPE, Pôle des Politiques Publiques, Direction du Pilotage Interministériel, Préfecture de la Nièvre

M. Matthias TAVERON, rédacteur du compte-rendu, société UBIQUS

.../...

ORDRE DU JOUR

I.	Ouverture de la séance par Monsieur le Président.....	3
II.	Approbation du Compte-rendu de la séance du 27 septembre 2023.....	3
III.	Présentation du rapport d'activité par l'exploitant – année 2023.....	3
IV.	Présentation de la visite réalisée par l'Inspection des installations classées.....	6

La séance est ouverte à 9 heures.

I. Ouverture de la séance par Monsieur le Président

Un tour de table a lieu.

II. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2023

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

III. Présentation du rapport d'activité par l'exploitant – année 2023

1. Organisation du site et formations

M. ANDOLINI présente l'activité du dépôt Antargaz de Gimouille. Celui-ci est destiné au stockage du propane : il dispose d'une sphère de 1 000 mètres cubes, dont le remplissage est limité, par arrêté préfectoral, à 325 tonnes (soit 650 mètres cube environ). Les clients finaux sont livrés par des camions petits porteurs. 2 personnes travaillent sur le site : elles ont suivi la totalité des formations réglementaires et « objectif AZ ».

M. le Secrétaire Général demande pourquoi cette limitation de stockage a été prise.

M. BOURCIER rappelle la négociation qui s'est tenue avec l'exploitant afin de limiter la zone d'explosion. Sans cette limitation, il aurait fallu supprimer toutes les habitations de Pont-Carreau. La capacité de la sphère a été diminuée progressivement pour y parvenir.

M. ANDOLINI précise que la méthode choisie a été de diminuer le risque à la source.

2. Identification des risques d'accidents majeurs

L'étude de dangers en vigueur date de 2018. La notice de réexamen a été communiquée à l'Administration et reste en attente de validation. Le Plan de Prévention des Risques Technologiques est approuvé depuis le 29 juin 2017. Le Plan d'Opération Interne a été mis à jour en octobre 2021 pour la dernière fois ; une nouvelle mise à jour est nécessaire avant octobre 2024. Le Plan Particulier d'Intervention date de 2021 ; un projet de mise à jour est en cours.

3. Gestion des modifications - travaux

Un anémomètre a installé en 2022-2023, ainsi qu'une vanne de barrage en sortie du réseau d'assainissement. 2 détecteurs de flamme ont été rénovés et un abri a été installé pour la centrale hydraulique.

M. PIERRAT demande si tous les travaux prévus ont été réalisés.

M. BRIARD répond par l'affirmative.

M. ANDOLINI indique les travaux au cours de l'exercice 2023-2024 :

- reprise du bungalow des bureaux,
- reprise du bras de chargement,
- rehaussement de la manche à air.

M. BOURCIER s'interroge sur les effets du vent sur la sphère.

M. ANDOLINI répond qu'en cas d'événement fâcheux, il est nécessaire de connaître l'intensité et la direction du vent pour prendre les mesures adéquates.

.../...

M. PIERRAT demande si, en cas d'explosion, l'anémomètre et la manche à air resteront opérationnels.

M. ANDOLINI répond que la direction du vent et la vitesse sont mesurées avant l'explosion, puis indiquées aux pompiers pour qu'ils mettent en place les bons moyens d'extinction.

M. BRIARD convient que cette indication est surtout utile, à titre prédictif, en cas de fuite de gaz non enflammé. En cas de fuite de gaz enflammé, c'est la direction générale de la flamme qui est pertinente. En cas d'explosion, la donnée du vent n'est pas très utile.

M. LABALLERY s'interroge des risques pour la voie de chemin de fer, qui passe à quelques mètres de cette sphère.

M. BOURCIER signale qu'il a été le premier à évoquer ce sujet il y a 10 ans : à l'époque, il a été relevé que les trains circulaient de façon très intermittente. La route départementale passe également à proximité. Le scénario a été travaillé. Le risque semble donc levé.

M. DONNY ajoute que la SNCF est informée et met en place les mesures prévues par le Plan Particulier d'Intervention pour éviter tout suraccident.

M. LABALLERY souligne néanmoins que la question se pose toujours : l'effet d'une explosion sur la voie de chemin de fer n'est jamais évoqué.

M. DONNY répond que les trains, dans l'hypothèse où il existe un Plan Particulier d'Intervention, sont arrêtés en dehors de la zone de danger.

M. PIERRAT invite M. LABALLERY à reprendre les comptes-rendus des réunions antérieures de l'instance, qui détaillent ces éléments. Effectivement, si la voie est touchée, les trains arrêteront de circuler.

M. LABALLERY relève néanmoins que ces éléments ne figurent dans aucun texte réglementaire.

M. PIERRAT répond que ces éléments figurent dans le Plan Particulier d'Intervention, qui constitue un texte réglementaire.

M. DONNY ajoute qu'une annexe à ce document précise les mesures prises par la SNCF.

M. BASTAROLI ajoute que ces éléments feront, en temps voulu, l'objet d'une consultation publique à Gimouille et à Challuy.

4. Gestion des situations d'urgence

M. ANDOLINI indique qu'un exercice sécurité est organisé chaque mois sur le site : au moins 1 exercice est consacré à la sûreté, au secours à la personne et à l'environnement. En sus, un exercice Plan Particulier d'Intervention s'est tenu le 28 juin dernier.

M. LABALLERY a appris que, dans l'Yonne, un établissement avait choisi d'enterrer son stockage de gaz, pour se prémunir de certaines difficultés. Il demande si ces dispositions ont été envisagées ici également.

M. ANDOLINI confirme que ces systèmes existent. Dans la Nièvre, la réduction du risque à la source est réalisée en réduisant le tonnage.

M. BOURCIER se propose de répondre à la question de M. LABALLERY.

.../...

M. LABALLERY regrette cette façon de procéder, qu'il estime impolie : son interlocuteur est la société ANTARGAZ.

M. LABALLERY et M. CHARDONNERET quittent la séance à 9 heures 30.

M. BOURCIER rappelle que ces sujets ont été évoqués dès la première réunion, notamment l'enfouissement et la réalisation d'un talus. Il a été suggéré de réduire le volume stocké dans la sphère pour éviter de devoir réaliser des travaux démesurés.

M. PIERRAT souhaite que les représentants des associations cessent de mettre en cause systématiquement les démarches réalisées par le passé, qui paraissent fondées. Il n'est question ni de dévier la voie de chemin de fer, ni de dévier la route, ni de déplacer le site. Chacun doit accepter les risques et chacun fait au mieux pour les prévenir.

M. DONNY précise que le site de Chéu dans l'Yonne, qui a choisi l'enfouissement de son stockage de gaz, utilise du gaz liquéfié et dans un volume beaucoup plus important que l'établissement d'ANTARGAZ dont il est question aujourd'hui.

M. BASTAROLI rappelle que le stockage sur ce site ANTARGAZ était, à l'origine, 4 fois plus important : cette quantité a été réduite, pour éviter d'entreprendre des mesures foncières sur le terrain. D'autres mesures avaient été envisagées, mais elles n'étaient pas économiquement pertinentes.

5. Événements remontés durant l'exercice

M. ANDOLINI signale les événements survenus et les actions correctives réalisées :

- le 3 novembre, une perte d'alimentation des groupes électriques : le transformateur a été remplacé ;
- le 24 novembre, un détecteur de flamme était en dérive : il a été réparé ;
- le 26 mai, une coupure de courant a été constatée dans le local technique : ce défaut a été réparé par un électricien ;
- le 6 juin, un léger rejet gazeux a été identifié pendant la maintenance compresseur, sans entraîner de dommage pour les personnes ou l'environnement. Un processus Hygiène Sécurité Environnement a été suivi en interne.

6. Contrôle du Système de Gestion de la Sécurité

Dans le cadre d'un audit externe, le site a été audité le 9 novembre 2023. 3 remarques ont été remontées, concernant la gestion des entreprises extérieures et les habilitations : elles ont été traitées et clôturées.

Un audit interne sur le transport de matières dangereuses a été réalisé le 6 septembre 2023. Les 2 remarques qui ont été relevées ont fait l'objet d'actions correctives.

Une inspection a été réalisée, le 19 septembre 2023, sur le Système de Gestion de la Sécurité et le retour d'accidentologie. Le rapport a été transmis dernièrement par la Préfecture.

Une inspection prévue en février 2024 a été reportée au 6 juin 2024. Elle sera consacrée au *Shunt By-Pass* et aux équipements sous pression.

M. PIERRAT demande si les événements survenus attirent l'attention par rapport à ce qui arrive usuellement.

.../...

M. ANDOLINI répond que le nombre d'événements reste classique. De plus, tous sont banals : ils ont été pris en charge rapidement.

M. BOURCIER demande si un maillage de l'information (faille, suppression) est remonté auprès d'un centre opérationnel ANTARGAZ en France, avec une supervision à distance de l'ensemble des sites.

M. BRIARD répond qu'il ne paraît pas pertinent de centraliser des informations : il appartient aux exploitants de réagir sur place, au plus vite. Pour cette raison, le personnel sur site dispose de toutes les informations au poste de commandement de l'exploitation. Certaines remontées conduisent à des mises en sécurité automatiques, par exemple la coupure des énergies et la mise en œuvre d'un arrosage automatique.

M. PIERRAT demande si une astreinte est organisée sur le site.

M. BRIARD le confirme. Hors heures ouvrées, une télésurveillance gère le site, avec un report d'alarme. Une chaîne d'appels par la hiérarchie est organisée.

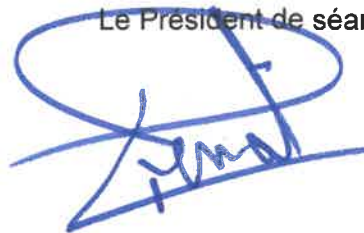
IV. Présentation de la visite réalisée par l'Inspection des installations classées

M. DONNY rappelle que cette inspection a eu lieu le 19 septembre 2023. Elle était consacrée au Système de Gestion de la Sécurité et au retour d'accidentologie. Aucune non-conformité n'a été relevée. Les inspecteurs ont néanmoins fait 2 observations :

- d'éventuelles fragilités dans le suivi des équipements sous pression, qui nécessitera une nouvelle inspection ;
- la traçabilité du contrôle quotidien de prévention : celle-ci semble se limiter au premier jour d'intervention des entreprises extérieures, alors qu'il faudrait y veiller sur chacune des journées.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Secrétaire Général lève la séance à 10 heures.

Le Président de séance,



Ludovic PIERRAT